



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2018-107

PUBLIÉ LE 14 NOVEMBRE 2018

Sommaire

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-11-14-001 - Délégation de signature à Monsieur Christophe CAROL Sous-Préfet,
Directeur du cabinet du préfet du Puy-de-Dôme (2 pages)

Page 3

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-11-14-001

Délégation de signature à Monsieur Christophe CAROL
Sous-Préfet, Directeur du cabinet du préfet du
Puy-de-Dôme



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA MUTUALISATION INTERMINISTÉRIELLE

ARRÊTÉ
portant délégation de signature
à Monsieur Christophe CAROL
sous-préfet, directeur de cabinet
du préfet du Puy-de-Dôme

La secrétaire générale, préfète du Puy-de-Dôme par intérim
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 26 novembre 2015 portant nomination de madame Béatrice STEFFAN, en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Puy de Dôme ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant cessation de fonction d'un préfet - M. BILLANT (Jacques) ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de M. Christophe CAROL en qualité de directeur de cabinet du préfet du Puy-de-Dôme ;

CONSIDÉRANT qu'en cas de vacance de poste du préfet, l'intérim est assuré par la secrétaire générale de la préfecture, conformément à l'article 45 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à monsieur Christophe CAROL, directeur de cabinet du préfet du Puy-de-Dôme, pour signer tous les actes administratifs relatifs aux affaires entrant dans les attributions et compétences du cabinet du préfet ainsi que les actes se rapportant, en période de crise, aux attributions de la direction départementale de la protection des populations et concernant la sécurité routière et la sécurité civile.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à monsieur Christophe CAROL, en qualité de prescripteur, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre de l'enveloppe allouée au titre du programme 307 en validant les expressions de besoins et en constatant le service fait dans l'outil NEMO.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à monsieur Christophe CAROL, en qualité de prescripteur, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre de l'enveloppe allouée au centre financier 0216-CIPD-DP63 en validant les expressions de besoins et en constatant le service fait dans l'outil NEMO.

ARTICLE 4 : Est exclue de la délégation consentie aux articles 2 et 3, la saisine du ministère du budget en vue d'un passer outre.

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions respectives et pour tous documents d'ordre interne à l'administration n'ayant pas valeur juridique de décision à monsieur Gaëtan ROUY, attaché d'administration, chef des services administratifs du cabinet et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à monsieur Florent NOUAZÉ-DUPAQUIER, attaché, adjoint au chef des services administratifs du cabinet, à compter du 11 septembre 2017.

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions à monsieur Hervé MASPIMBY, attaché, chef du pôle sécurité publique et prévention et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à madame Micaela FERREIRA, secrétaire administrative de classe normale.

ARTICLE 7 : L'arrêté préfectoral n° 18-01760 du 31 octobre 2018 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 9 : La secrétaire générale, préfète du Puy-de-Dôme par intérim, le directeur départemental et le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

A Clermont-Ferrand, le

14 NOV. 2018

La secrétaire générale, préfète par intérim,



Béatrice STEFFAN